RAPPORT D'ACTIVITES DE LA FEDITO WALLONNE

2012

FEDITO WALLONNE ASBL

Siège Social : 17, rue de la Madeleine à 4 000 Liège

Secrétariat permanent : 31 rue Pierreuse à 4 000 Liège

Local de travail principal : 43, rue Godefroid à 5 000 Namur

E-mail : feditowallonne@skynet.be

Site internet : www.feditowallonne.be

N° d'entreprise : 433197842

N° compte bancaire : 240/0039504/29

Avec le soutien de Wallonie

TABLE DES MATIERES

1. Localisation géographique des membres de la FEDITO WALLONNE Page 3

2. Listing des associations membres au 31 décembre 2012 Page 4

3. Composition du Conseil d'Administration de la FEDITO WALLONNE Page 7

4. Equipe Page 8

5. Lieux de réunions Page 8

6. Préambule Page 9

7. Organisation interne Page 10

    a. Groupes de travail Page 10

    b. Organigramme Fédito Wallonne Page 11

    c. Projet Alto Page 12

    d. Projet Step by Step Page 13

8. Ministère de l'Action Sociale, de la Santé et de l'Egalité des Chances de la Région Wallonne Page 13

    1. Cellule Assuétudes Page 13

    2. Suites concrètes de la Conférence de Consensus du 10 juin 2011 Page 14

    3. Participation CWASS Page 14

9. Collaborations et partenariats Page 15

    1. F.A.S.S Page 15

    2. CRESAM Page 15

    3. Jeux pathologiques : groupe de travail Page 16

    4. Préparation du Congrès international TD04 Page 17

10. Création du site internet Page 17

11. Divers Page 18

    1. Colloques Page 18

    2. Formation continuée Page 18

12. Projets et activités relevant des compétences fédérales Page 19

    1. Projet STEP by STEP (SPF Justice – Santé Prisons) Page 19

    2. Fonds Fédéral de lute contre les assuétudes Page 20

13. Perspectives Page 20

14. Remerciements Page 21

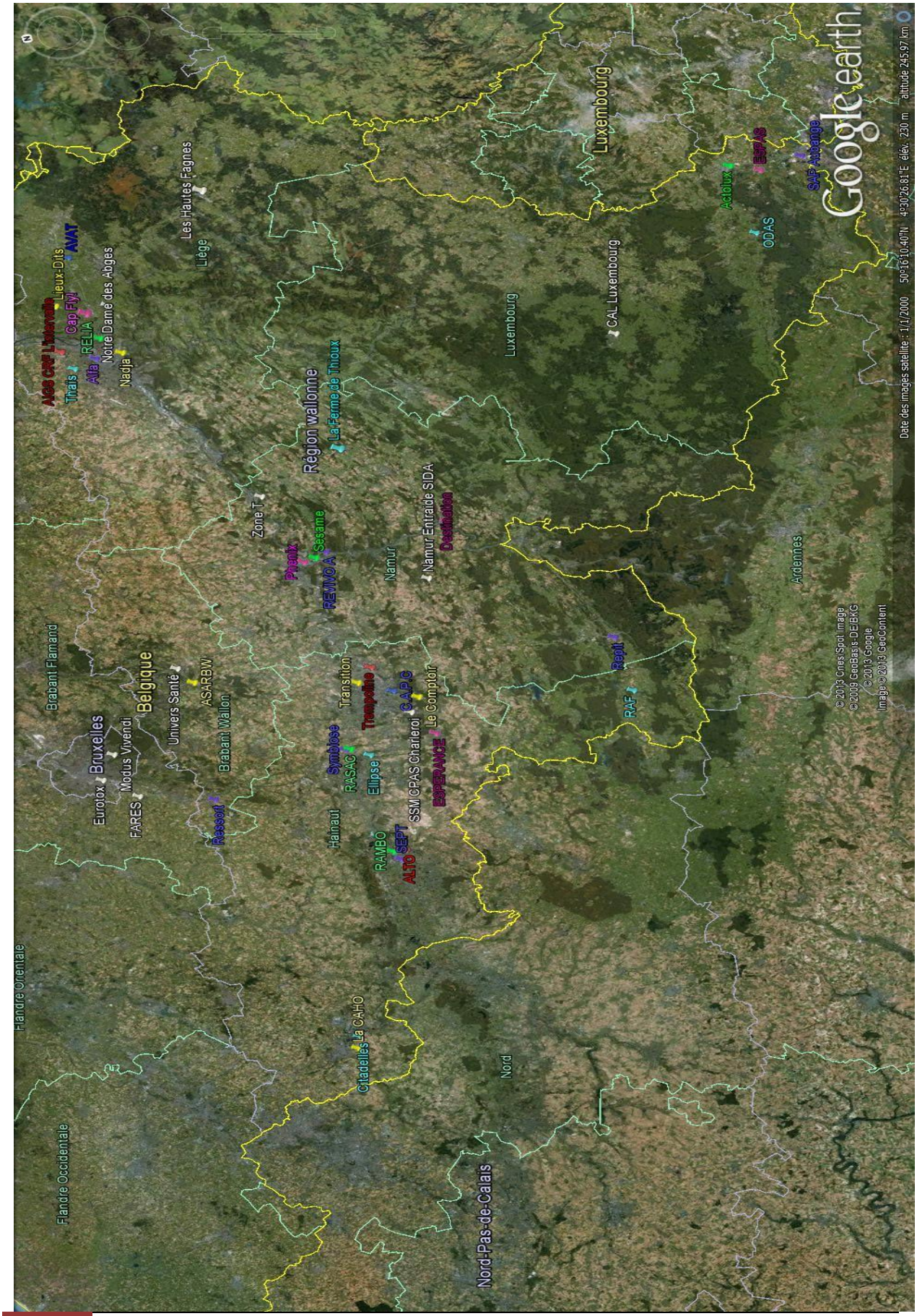
Google earth
Luxembourg
Les Hautes Fagnes
Liège
Lieux-Dits
AVAT
Cap Fly!
RELIA
Notre Dame des Abges
Nadja
Thaïs
Alfa
Région wallonne
La Ferme de Thioux
Zone T
Sésame
Phénix
REVIVO A
Namur
Namur Entraide SIDA
Destination
Brabant Flamand
Belgique
Univers Santé
ASARBW
Brabant Wallon
Bruxelles
Modus Vivendi
Eurotox
FARES
Ressort
Transition
Trompoline
C.A.P.G
Symbiose
RASAC
Ellipse
SSM CPAS Charleroi
Le Comptoir
ESPERANCE
Hainaut
RAMBO
SEPT
ALTO
Repit
RAF
Ardennes
CAL Luxembourg
Actolux
ESPAS
ODAS
SAP Adbange
Flandre Orientale
Flandre Occidentale
La CAHO
Citadelles
Nord
Nord-Pas-de-Calais
Date des images satellite : 1/1/2000 50°16'10.40"N 4°30'26.81"E élév. 230 m altitude 245.97 km
© 2013 Cnes/Spot Image
© 2009 GeoBasis-DE/BKG
© 2013 Google
Image © 2013 GeoContent

2. Listing des associations membres au 31 décembre 2012

MEMBRES EFFECTIFS

Les membres effectifs sont :

→ Les personnes morales ayant leur siège social en région wallonne ou qui sont agréées ou subventionnées par la Wallonie pour des missions exclusivement développées sur le territoire wallon ;

→ Les Réseaux Assuétudes de la Région Wallonne agréés ou en voie d'agrément par la Région wallonne conformément au décret du 30 avril 2009 (portant sur l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations) et au Code wallon de l'Action Sociale et de la Santé (Septembre 2011).

- qui ont déposé leurs statuts et, le cas échéant, leur règlement d'ordre intérieur au secrétariat de la fédération ;

- qui paient une cotisation à la fédération ;

- qui sont admis par l'AG statuant à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés et sur présentation du conseil d'administration.

Les membres s'engagent à respecter les présents statuts (singulièrement l'article 3 desdits statuts relatif au but social), le règlement d'ordre intérieur ainsi que les chartes de la Fédito Wallonne.

1. ACTOLUX

Avenue J-B Nothomb, 65

6700 Arlon

2. ALFA

Rue de la Madeleine, 17

4000 Liège

3. A.I.G.S

Avenue Joachim, 49

4300 Waremme

4. ALTO

Rue Théophile Massart, 96

7000 Mons

5. ASARBW asbl

Réseau Assuétudes Brabant Wallon

Rue des Fusillés, 18-20

1340 Ottignies

6. AVAT

Rue de Dinant, 22

4800 Verviers

7. RESEAU LA CAHO

Rue Despars, 96

7 500 Tournai

8. CAP FLY

Rue du ruisseau, 17

4 000 Liège

9. RESEAU C.A.P.C

Rue Tumelaire, 80 – Bloc P

6000 Charleroi

10. CITADELLE

Rue de la Citadelle, 135

7500 Tournai

11. COMPTOIR CHARLEROI

Avenue Général Michel, 5

6000 Charleroi

12. Namur Entraide Sida (Cptoir NAMUR)

Rue Docteur Haibe, 4

5002 Saint-Servais

13. DESTINATION

Rue de la Station, 11

5500 Dinant

14. ESPAS

Rue de la Caserne, 40

6700 Arlon

15. ESPERANCE

Rue du Fosteau, 42

6530 Thuin

16. ELLIPSE

Rue du Houssu, 99

7141 Carnières

17. Ferme de Thioux

5370 Porcheresse

Rue Albert Billy, 48

18. Hautes-Fagnes

Rue Malgrave, 1

4960 Malmedy

19. Nadja

Rue Souverain Pont, 56

4000 Liège

20. ODAS

Rue du Moulin, 15

6740 Etalle

21. PHARE

Grand Place, 1

7700 Mouscron

22. PHENIX

AV B. Jean Materne, 165

5100 Jambes

23. RESEAU R.A.F

Bld Louise, 18

6 460 Chimay

24. RESEAU R.A.S.A.C

Rue des Bleuets, 1

7 160 Chapelle-Lez-Herlaimont

25. RESEAU RAMBO

Place de la Grande Pêcherie, 19

7000 Mons

26. RELIA

Quai des Ardennes

4020 Liège

27. REVIVO A

Rue Saint-Hubert, 84

5100 Dave

28. REPIT

AV de la Libération, 7

5660 Couvin

29. RESSORT

Clos des Marroniers, 213/5

1480 Tubize

30. SESAME

Rue de Bruxelles, 18

5000 Namur

31. SSM CPAS DE Charleroi

Rue Léon Bernus, 18

6000 Charleroi

32. S.A.P Aubange

Rue Haute, 22

6790 Aubange

33. SYMBIOSE

Rue des Bleuets, 1

7160 Chapelle-Lez Hairlemont

34. S.E.P.T

Rue des Arbalestriers, 16

7000 Mons

35. TREMPOLINE

Grand Rue, 3

6200 Châtelet

36. TRANSITION

Ch. De Fleurus, 216

6060 Gilly

37. THAIS

Rue Pierreuse, 31

4000 Liège

38. UNIVERS SANTE

Place Galilée, 6

1348 Louvain-La-Neuve

39. ZONE T

Rue de l'Hôpital, 18

5300 Andenne

MEMBRES ADHERENTS

Les membres adhérents sont des personnes morales dont la candidature a été acceptée par le CA et qui sont en attente d'être membres effectifs par une AG statutaire.

40. CAL Luxembourg

Rue de l'Ancienne Gare, 2

6800 Libramont

41. Unité Notre Dame des Anges

C.H.S. Centre Hospitalier Spécialisé

Clinique Psychiatrique Notre Dame des Anges

67, rue Emile Vandervelde

4000 Liège

42. RESEAU WAB

165 Avenue Jean Materne

5 100 Jambes

MEMBRES INVITES

Ce statut est proposé à des associations dont la présence revêt un intérêt particulier sur le plan des partenariats ou en fonction de leur expertise mais dont leur siège social n'est pas fixé en Wallonie.

Ces membres s'engagent sur les textes fondateurs de la FEDITO W, ils participent aux groupes de travail, reçoivent les PV et informations diverses qui circulent.

Ils ne participent pas aux réunions de négociation avec le politique ou autres réunions officielles.

Ils paient une cotisation annuelle équivalente à celles des membres effectifs et adhérents.

43. EUROTOX	**44. MODUS VIVENDI**	**45. FARES**
Avenue Jourdan, 151	AV E. De Béco, 67	Rue de la Concorde, 56
1060 Bruxelles	1050 Bruxelles	1050 Bruxelles

3. Composition du Conseil d'Administration de la FEDITO WALLONNE

1. **Jacques Van Russelt** (Centre Alfa) qui assure la fonction de Président
2. **Dominique Humblet** (Centre Nadja) qui assure la fonction de Vice-Présidente
3. **Laurence Przelucki** (Comptoir de Charleroi)
4. **Laurence Meire** (Centre Symbiose)
5. **Ingried Lempereur** (Centre Sésame)
6. **Cédric Libon** (Centre Cap Fly) → Démissionnaire au 31 décembre 2012
7. **Stéphan Luisetto** (Centre Ellipse)
8. **Daniel Burkel** (SSM CPAS de Charleroi)
9. **Leonardo Di Bari** (Centre Phénix)
10. **Jean-François Vanloot** (Service Le Phare)
11. **Michaël Mathieu** (S.A.P Aubange)
12. **Christophe Thoreau** (Centre Trempoline)
13. **Frédéric Gustin** (Relia)
14. **Delphine Hellemans** (RAMBO)
15. **Jérôme Gherroucha** (Avat) → Démissionnaire au 31 décembre 2012

Réunions du Conseil d'Administration en 2012 : 12

20/01 – 3/02 – 8/03 - 16/03 – 20/04 – 25/05 – 15/06 – 29/06 – 21/09 – 23/10 -30/11 – 14/12

Réunions spécifiques autour de la « restructuration » de la Fédito wallonne : 3

11/09 – 23/10 – 30/11

Réunion de l'Assemblée générale statutaire : 1

15/06

4. Equipe FEDITO Wallonne

1. **Coordinatrice de projets** (0,75 ETP) : Pascale Hensgens

Cet emploi est subventionné par la Wallonie.

2. **Coordinatrice administrative et financière** (0,75 ETP) : Jézabel Legat

Cet emploi est financé par le Fonds Maribel Social* et en partie par la Wallonie.

3. **Secrétaire/comptable** (0,25 ETP) : Joëlle Kempeneers

Cet emploi est financé par le Fonds Maribel Social* et en partie par la Wallonie.

4. **Coordinatrice projet ALTO** (0,5 ETP) : Julie Depireux

Cet emploi est financé par la Wallonie

N.B

- Depuis octobre 98, la FEDITO W bénéficie d'1 ETP grâce au Plan Maribel Social. Depuis décembre 2001, cet ETP est réparti sur deux travailleuses (0,75 ETP pour l'une et 0,25 ETP pour l'autre) dont, pour des raisons purement administratives, l'employeur légal est le Centre ALFA (Liège). Ces travailleuses sont exclusivement affectées à la FEDITO wallonne.

- La FEDITO wallonne a introduit en juin 2012 un dossier une demande de points A.P.E afin de renforcer l'équipe. Fin décembre 2012, la Fédération était informée que son dossier avait été examiné par le ministre de tutelle et que 4 points A.P.E lui étaient attribués. La Fédération a 6 mois pour engager dans ce cadre-là (perspectives 2013).

- La FEDITO wallonne, par convention et à la demande du SPW, est le promoteur du projet ALTO.

5. Lieu des réunions

Depuis 2012, la Fédération a ses propres locaux pour ses différentes réunions. Nous louons des bureaux à Namur centre (4 rue Godefroid à 5000 Namur). Le bail a été conclu à partir du 1er novembre 2011. Après quelques travaux de rafraîchissement réalisés par les usagers de l'asbl Phénix et l'ameublement des locaux, nos réunions ont pu y avoir lieu dès janvier 2012.

Rem : Nous avons prévu de mettre à disposition une des salles de réunions pour toute association membre de la FEDITO Wallonne qui souhaiterait disposer d'un local.

Les bureaux de l'équipe sont par contre toujours situés à Liège (31 rue Pierreuse à 4000 Liège). Il a toutefois fallu les déménager en juillet 2012, les locaux précédents étant reconnus insalubres. L'équipe partage une maison avec celle de l'asbl THAÏS.

6. Préambule

- Enfin stabilisée depuis 2011 par sa reconnaissance décrétale en tant que ***Fédération des réseaux et des services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes*** dans le cadre du décret du 30 avril 2009 qui lui assure une subvention jusqu'en décembre 2014, la Fédération a pu se projeter dans des perspectives à plus long terme tout en augmentant et en valorisant son degré de professionnalisation.

- La Fédération conforte sa large représentativité du secteur puisque la Fédération regroupe à présent **45 institutions membres** (ambulatoires, résidentielles actives dans les domaines de l'insertion-professionnelle, de la prévention, de la réduction des risques, des soins et de la recherche en matière d'assuétudes etc). Il s'agit donc d'un large éventail des services proposés tant aux personnes développant une problématique d'assuétudes qu'à leur entourage. Parmi ces membres, 7 Réseaux Assuétudes instaurés dans le cadre du décret du 30 avril 2009 (Décret relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux Réseaux et aux services d'aide et de soins en assuétudes). Plusieurs candidatures feront l'objet d'un examen dès 2013 dont celles de l'Espace Synapse ; du C.L.A (Coordination Luxembourg Assuétudes) ; de R.A.S.A.N.A.M (Réseau d'Aide et de Soins aux Assuétudes de la Région Namuroise) et de RASSAEF (Réseau d'Aide et de Soins Spécialisés en Assuétudes de l'est Francophone).

- Ce rapport d'activités confirme que la FEDITO wallonne remplit très concrètement les missions pour lesquelles elle s'est vue octroyer la reconnaissance décrétale. A travers les nombreux groupes de travail et les débats dont elle est l'initiatrice et auxquels participent ses membres, la Fédération remplit ses missions :

  - *de concertation entre ses membres en vue de promouvoir et de soutenir la qualité des activités* ;

  - *de développement d'échanges et de réflexions entre ses membres ;*

  - *de participation à l'information et à la sensibilisation des membres.*

- La FEDITO wallonne, en maintenant les échanges avec les différents niveaux politiques ayant les assuétudes en charge, rencontre sa mission qui est *la représentation des réseaux et des services de manière collective ou, lorsque ceux-ci en font la demande, de manière individuelle.*

- Son statut de membre au sein de la FASS (Fédération des Associations Sociales et de Santé) et du CRESAM (Centre de Référence en Santé Mentale) participe à *établir des liens avec d'autres Fédérations et notamment l'UNIPSO*.

En conclusion, la Fédération n'a de cesse de conforter son rôle d'interlocuteur privilégié et de permettre entre autres, aux travailleurs de terrain de mettre leurs expériences et leurs réflexions au profit de la mise en place d'une politique plus cohérente et organisée visant la qualité des services. L'année 2013 s'annonce d'un point de vue politique, avec la Réforme de l'Etat, comme l'une des priorités auxquelles devra rester attentive la Fédération. Cette année 2013 s'annonce également ambitieuse pour la Fédération qui aura un écho plus international par son investissement dans la

préparation du 4è colloque international francophone sur le traitement de la dépendance aux opiacés (TDO4).

7. Organisation interne de la FEDITO wallonne

A. GROUPES DE TRAVAIL

Depuis 2011, la Fédération fonctionne avec 4 groupes de travail distincts auxquels sont invités les travailleurs des institutions membres et quand cela le nécessite des invités extérieurs. Ces groupes n'ont pas de pouvoir de décision mais les administrateurs qui y sont présents relaient les propositions / réflexions qui y émanent auprès du Conseil d'Administration. A ces groupes s'ajoutent des groupes de travail plus ponctuels, selon les demandes, l'actualité ou l'urgence d'une réaction.

1°) **Groupe de travail « Stratégies et politique** » : **7 réunions**

Dates : 2/03 ; 22/03 ; 26/04 ; 25/05 ; 21/09 ; 16/11 ; 28/11

Ce groupe a cette année travaillé sur différentes thématiques et propositions : les indicateurs de financement des services et réseaux assuétudes RW, le nouveau décret Promotion de la santé en FWB, les impacts du transfert des compétences santé, le suivi du fonds fédéral assuétudes…

Pour rappel, ce groupe a principalement pour objectif d'élaborer des propositions très concrètes en matière de politique liées de près ou de loin aux assuétudes quels que soient les niveaux de pouvoir. Il a notamment pour fonction de préparer les réunions de la cellule assuétudes de la RW.

S'y retrouvent principalement les directeurs ou les responsables des institutions membres de la Fédération. Mais il est également ouvert à tous les travailleurs/travailleuses de la Fédération.

2°) Le groupe de travail « **Réduction des risques/Prévention** » : **5 réunions**

Dates : 17/02 ; 8/05 ; 22/05 ; 24/09 ; 16/11

Ce groupe permet des échanges en matière de méthodologie, de présentation d'outils de prévention, de résultats de recherches mais permet aussi de réfléchir à la politique liée aux actions de prévention qui seront par la suite relayées au groupe de travail « stratégies et politique ».

3°) Le groupe de travail « **Traitements et Insertion socio professionnelle** » : **3 réunions**

Dates : 10/02 ; 11/05 ; 26/11

Ce groupe permet des échanges et des débats sur des pratiques ou des interrogations institutionnelles auxquelles sont confrontées au quotidien les travailleurs. C'est ainsi qu'ont notamment été présentés : l'outil de Formation ECETT par Trempoline, le groupe GEPTA (Groupe d'Entraide pour Proches et parents de personnes Toxicomanes et Alcooliques), le projet Aide et Alcool en ligne…

4°) Groupe de travail « Réseaux assuétudes de la RW » : **5 réunions**

13/02 ; 12/03 ; 3/05 ; 20/09 ; 6/11

Ce groupe a démarré en début d'année. Il réunit les Réseaux Assuétudes RW agréés ou en voie d'agrément selon le décret 2009 mais il est également ouvert à l'ensemble des membres de la Fédito

wallonne et donc aux autres réseaux. Le groupe a commencé par définir les contours de son travail et ensuite s'est penché sur la question des indicateurs de financement RW.

B. ORGANIGRAMME ET FONCTIONNEMENT de la FEDITO wallonne

Pour rappel, la FEDITO wallonne a fonctionné pendant plus de 10 ans avec 1 ETP MARIBEL réparti sur deux travailleurs (3/4 ETP et ¼ ETP) Ces dernières années toutefois, ce seul équivalent temps plein ne suffisait plus pour répondre de manière satisfaisante à toutes les sollicitations car l'envergure des projets auxquels la FEDITO wallonne avait envie de collaborer nécessitaient urgemment le développement de ses ressources humaines.

Le temps que les membres consacrent aux activités de la FEDITO wallonne ne pouvait plus se faire au détriment de leur travail au sein même de leur institution. De plus, les activités très variées de la Fédération nécessitent une professionnalisation et une formation du personnel dans des domaines aussi différents que la comptabilité, l'informatique ou encore les lois sociales.

Forte de sa reconnaissance décrétale et du subside octroyé, la Fédération a pu en septembre 2011 engager à mi-temps une permanente supplémentaire. Il a néanmoins fallu mettre un terme rapidement à ce contrat en novembre 2011. Le CA de la FEDITO wallonne a alors décidé de redéfinir plus explicitement le profil de cette fonction afin que la personne engagée puisse répondre au mieux aux attentes de la Fédération. Une nouvelle procédure d'engagement a donc été lancée en janvier 2012 avec un engagement qui est devenu effectif au 2 mai 2012.

2012 a vu le nombre de membres de la FEDITO wallonne augmenter ainsi que les nouvelles demandes d'affiliation. Le nombre d'administrateurs a par ailleurs augmenté pour répondre à la complète intégration des Réseaux Assuétudes RW au sein de la FEDITO wallonne.

Le contexte politique de la 6è réforme de l'Etat et du transfert des compétences « Santé » ont par ailleurs accentué les sujets d'échanges et de réflexions. Et l'on peut dire que les missions de représentation et de concertation de la fédération ont pris cette année une ampleur particulière.

Enfin, le projet ALTO s'est constitué en ASBL ce qui a nécessité une renégociation des liens de partenariat.

Pour faire face à ces nouveaux défis en même temps que de préparer le changement de présidence, de septembre 2012 à décembre 2012, le CA de la FEDITO Wallonne a choisi de consacrer du temps à la « restructuration » de son organigramme, lors de réunions spécifiques.

Un temps a également été consacré à la révision des statuts et du R.O.I de la Fédération afin notamment de faciliter la procédure d'affiliation des Réseaux Assuétudes de la Région Wallonne.

Pour ce faire, les conseils du service juridique de l'A.G.E.S ont été requis. Les amendements ont été approuvés et votés lors de l'Assemblée Générale statutaire de juin 2012.

Nouvel organigramme :

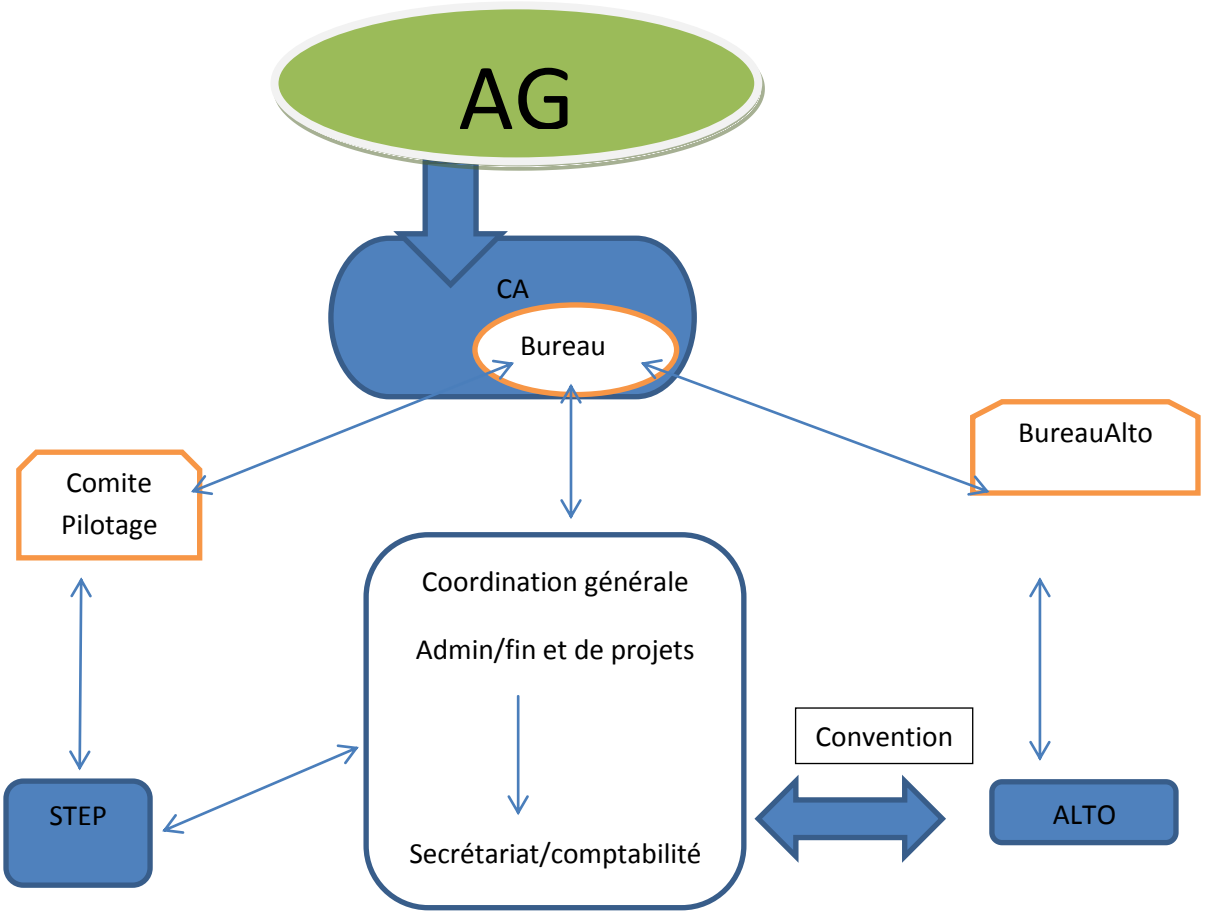

C. PROJET ALTO

Rappel : En avril 2011, à la demande de la Région Wallonne, Alto (Alternatives aux toxicomanies) qui est un Réseau de médecins généralistes est intégré en tant que projet de la FEDITO WALLONNE, ce qui permet la pérennisation de leur subvention, auparavant facultative. Une convention de partenariat approuvée par les deux parties formalise cette démarche.

Alto n'ayant pas d'identité juridique lui permettant d'engager du personnel, la Fédération a donc assuré le rôle d'employeur de la coordinatrice d'Alto. Celle-ci étant exclusivement détachée pour les missions Alto (Voir convention). En décembre 2012, Alto a entrepris les démarches et s'est constitué en ASBL, permettant ainsi au groupe d'acquérir encore un peu plus d'autonomie.

Cette formalité permettra donc dès 2013 à Alto de devenir l'employeur de sa coordinatrice. Cette nouvelle forme de collaboration a été élaborée en accord avec le SPW DGO5.

Les devoirs à remplir par chacune des parties repris dans la convention ont fait l'objet de plusieurs réunions : **5**

Dates : 24/12/2012 ; 13/09/2012 ; 19/11/2012 ; 4/12/2012 et 13/12/2012

Une nouvelle convention a ainsi été élaborée afin de repréciser les rôles et responsabilités de chacun. Une réunion pour redéfinir les modalités de la convention a eu lieu le 19/11/2012.

Afin de préparer au mieux cette convention et ce nouveau partenariat, une rencontre avec le service juridique d'AGES a eu lieu le 4/12/2012.

La nouvelle convention a été présentée et avalisée par le SPW lors de la Cellule Assuétudes du 13/12/2012 en présence de représentants d'Alto et de la FEDITO W. Celle-ci sera effective dès 2013.

Le rapport d'activités d'Alto se rapportant à l'année 2012 est joint en annexe.

D. PROJET STEP BY STEP : SPF Justice (Service Santé dans les prisons)

Bien qu'étant un projet fédéral, il est important de citer ce projet à ce niveau-ci du rapport d'activités notamment pour bien comprendre l'organigramme de la Fédito Wallonne. Le projet sera développé plus en détails en pages 18 et 19 de ce rapport.

Dans le cadre de la loi de principes de 2005, qui prévoit l'équivalence et la continuité des soins pour les personnes incarcérées, le SPF Justice a souhaité étendre à la Wallonie un dispositif visant à encourager et à faciliter l'accès aux services spécialisés en matière d'assuétudes pour les personnes demandeuses. Ce dispositif, le Point de Contact d'Orientation et d'Information (PCOA) de Wallonie a été attribué à la Fédito Wallonne à la fin de l'année 2011 et est prévu pour une durée de 5 ans. La Fédito Wallonne est responsable de l'engagement, du respect des missions et de l'utilisation adéquate des subsides fédéraux octroyés pour ce Point de Contact. Le cahier des charges inhérent au projet a prévu l'engagement de 3 temps pleins et demi pour couvrir 13 prisons wallonnes: Nivelles, Jamioulx, Tournai, Mons, Dinant, Huy, Namur, Andenne, Lantin, Marneffe, Verviers, Arlon et Saint-Hubert.

La mission principale du service est d'assurer une présence régulière dans les établissements pénitentiaires concernés afin de rencontrer les personnes détenues et dépendantes qui souhaitent des informations et une orientation. Le service ne travaille qu'en prison et ne fait pas de rencontres à l'extérieur

Ce projet a son équivalent en Région bruxelloise de même qu'en Flandre.

D. Actions de Représentation

Dans le cadre de ses missions, la Fédito wallonne a plus spécifiquement joué son rôle de représentation à la demande de deux services membres et cela afin de garantir et de soutenir la qualité de l'offre en matière d'assuétudes sur le territoire wallon.

Ainsi, la Fédito wallonne a-t-elle attiré l'attention de la Région wallonne sur la situation de « Destination » et cela après avoir participé à une réunion de concertation le 4 juillet 2012 de l'ensemble des acteurs locaux. Nous avons fait de même pour les centres Phénix et Trempoline, après avoir appris l'arrêt du financement du SPP intégration sociale. Dans les deux cas, nous avons reçu réponse à nos interpellations.

Par ailleurs, le secteur assuétudes relevant également de la compétence de la FWB pour ce qui est des services prévention et RDR membres de la Fédération, la Fédito wallonne a également interpellé les pouvoirs publics ad hoc. En l'occurrence sur la question du financement 2013 des programmes assuétudes mais aussi plus globalement de la prise en compte du secteur dans le nouveau décret « Promotion de la santé ». La Fédito wallonne s'est également investie dans le processus de concertation autour de la prévention et la Réduction des risques (Rdr) en FWB, travail qui a donné lieu à un rapport « Stratégies concertées ».

8. Ministère de l'Action Sociale, de la Santé et de l'Egalité des Chances

1. Participation à la Cellule Assuétudes composée de représentants du Cabinet et de l'Administration

Objectifs : renforcer et améliorer la communication entre les instances décisionnelles et le secteur assuétudes RW ; relayer les préoccupations du secteur ; favoriser la diffusion des informations vers le terrain le plus largement possible afin d'asseoir davantage le rôle fédérateur de la FEDITO WALLONNE et ses missions de représentation/concertation/échanges.

Des rencontres régulières ont lieu à l'Administration. Les administrateurs de la FEDITO Wallonne, les représentants du Cabinet et les représentants de l'Administration y participent. L'ordre du jour se fait conjointement afin d'aborder tous les sujets, qu'ils soient amenés par le terrain, le Cabinet et l'Administration. Le compte-rendu fait l'objet d'un travail de collaboration.

Nombre de réunions en 2012 : 6

26/01 ; 15/03 ; 3/05 ; 14/06 ; 4/10 ; 13/12

2. Suite de la Conférence de Consensus Assuétudes Wallonie – Bruxelles

- Le groupe de travail « **CONCEPTS** » : piloté par Ludovic Henrard (directeur de la Fédito bruxelloise). Les membres de la Fédito Wallonne qui ont composé ce groupe sont : ALFA et TREMPOLINE. Le groupe est arrivé à un consensus sur les définitions de certains concepts et d'un abécédaire des termes définis. La Fédito bruxelloise a pris en charge la réalisation et l'impression d'une brochure « concepts » qui est parue dans le premier semestre 2012.

- Le groupe de travail « **FORMATIONS** » : piloté par Jézabel Legat (responsable à la Fédito Wallonne). Les membres de la Fédito wallonne qui ont composé ce groupe sont : NADJA, ALTO et TREMPOLINE. Il était prévu de réaliser une brochure afin de présenter l'ensemble des opérateurs identifiés « centres de formation ». Pour des raisons qui ne nous appartiennent pas de commenter, les centres bruxellois ont finalement décidé de ne pas apparaître dans ce catalogue. Celui-ci a été finalisé pour la Wallonie dans le courant du second semestre 2012.

3. Participation à la Commission Wallonne de l'Action Sociale et de la Santé: CWASS

Suite à la réforme des organes consultatifs menée par le Gouvernement wallon, la fonction consultative en matière d'action sociale et de santé est à présent centralisée au niveau du Conseil wallon de l'action sociale et de la santé (CWASS), lequel comporte six commissions permanentes dont la Commission wallonne de la santé au sein de laquelle participent deux représentants d'associations membres du CA de la FEDITO WALLONNE (Laurence Meire pour SYMBIOSE et la Fédito wallonne et Stéphan Luisetto pour ELLIPSE).

Nombre de réunions en 2011 : **9**

20/1, 17/2, 16/3, 20/4, 7/6, 21/9,
12/10, 16/11, 21/12

9. Collaborations et partenariats

1. LA F.A.S.S (Fédération des Associations sociales et de Santé).

La FASS est officiellement reconnue par le Conseil National du Travail (C.N.T.) comme organisation représentative des employeurs en coopération avec son homologue flamand (V.S.O.) – depuis 1998.

La FASS est une fédération patronale intersectorielle ayant pour objet la représentativité du Secteur Santé extrahospitalier, bien-être et aide aux personnes au sein des Commissions Paritaires 330 et 332. Composent actuellement la FASS les Fédérations de Maisons Médicales, Planning Familial, Santé Mentale, Services Sociaux et Centres d'Action Sociale Globale, Coordination de Soins et Services à Domicile, Lutte contre la Toxicomanie, Aide aux Justiciables et aux Détenus, Télé- Accueil et Prévention du Suicide, les Services S.O.S. Enfants.

Au sein de la Fédito wallonne, l'affiliation à la FASS a été convenue pour permettre aux associations membres non affiliées à une fédération d'employeurs, d'avoir accès à une fédération d'employeurs. Le secteur toxicomanie représenté à la FASS est essentiellement constitué de petites structures et de services ambulatoires.

Un représentant de la Fédito wallonne participe aux réunions du Conseil d'Administration de la FASS avec pour objectifs : promouvoir et défendre les intérêts du secteur ; répondre aux sollicitations de la FASS et assurer les retours réguliers quant aux préoccupations et travaux qui concernent notre secteur ; participer aux travaux et mise en pratique des accords du non-marchand.

La FASS est membre de l'Unipso, Union des entreprises à Profit social. Ce qui permet à la Fédito wallonne de participer et de suivre, à son échelle, les travaux qui se déroulent dans le cadre de la concertation sociale, des accords du non-marchand voire même de la réforme institutionnelle.

Dates des CA auxquels la Fédito wallonne a participé : **3**

8/06 ; 14/09 et 12/10

2. CRESAM (Centre de référence wallon en santé mentale)

Le Centre de Référence en Santé Mentale situé à Namur est le Centre de Référence wallon sur base de l'arrêté du 30/11/2011.
Il bénéficie d'un agrément de 4 ans à partir du 01/01/2012.
Il a été fondé le 21/10/2011 et inauguré officiellement le 04/06/2012 par la Ministre de Tutelle, Madame Eliane Tillieux, Ministre de la Santé et de l'Action Sociale.
2012 a été le temps de la mise en place en phase avec la mise en liquidation de l'institut Wallon pour la Santé Mentale.

Parce que le CRESAM a pour objet de rassembler les acteurs de terrain inscrits dans le champ de la santé mentale y compris les représentants des usagers et familles, il était important que la FEDITO Wallonne y soit représentée.

La FEDITO wallonne est un des membres Fondateur et représente le Secteur Assuétudes tel que prévu dans le décret assuétudes du 30/04/2009. Nous y jouons notre rôle d'acteur actif en santé mentale pour bien y défendre notre appartenance.

Le CRESAM a pour objectif de soutenir une réflexion permanente sur les problématiques de santé mentale telles qu'elles se posent dans la société, d'encourager un questionnement sur les pratiques

en santé mentale, de participer à la promotion de la santé mentale de la population dans la région et de travailler les questions éthiques qui se posent dans le champ de la santé mentale.
La concertation « trans-sectorielle » et « trans-régionale » que le CRESAM prône est en total accord avec la représentation que se fait la Fédération d'un travail soutenu du secteur.

Les objectifs poursuivis par notre présence au sein du CRESAM sont :

- Représentation du secteur Assuétudes dans le champ de la santé mentale ;
- Partage des préoccupations sectorielles en santé mentale ;
- Défense de la spécificité de la toxicomanie comme symptôme global et non comme maladie ;
- Prise en charge de la toxicomanie dans une réflexion globale sociétale et en santé.

Stéphan Luisetto (Ellipse) y représente la FEDITO Wallonne.

Dates des CA auxquels il a participé : **12**

9/1, 6/2, 9/3, 16/4, 7/5, 4/6 (AG), 2/7, 3/9, 1/10, 5/11, 3/12 et 14/12

L'année 2012 a été une année de transition et de mise en place pour le CRESAM qui a fait suite à la dissolution de l'I.W.S.M.

3. Suite du Groupe de travail « JEUX PATHOLOGIQUES » : « brochure les jeux sont faits »

Rappel :

Le Pélican a pris l'initiative de traduire et d'adapter les outils : *Gokken* et *Gokken_voor_OCMWenCAW* réalisés par le VAD (Vereniging voor Alcohol - en andere Drugproblemen) avec l'étroite collaboration d'un groupe de travail francophone sur l'addiction au jeu et l'aide aux joueurs composé de l'Hôpital de jour La Clé, la Clinique Dostoïevski, le Centre ALFA (membre de la FEDITO Wallonne) et le Pélican.

Le livret « **les jeux sont faits »** est un outil d'auto-aide pour les personnes jouant régulièrement à des jeux d'argent et de hasard. Il contient des conseils, des questionnaires, des témoignages et des petits exercices qui peuvent aider les joueurs compulsifs à arrêter ou à diminuer la fréquence du jeu. Il permet donc une prise de conscience du problème par le joueur et une amorce de motivation.
Le livret a été produit sous la responsabilité de la FEDITO Wallonne et avec le soutien de la Wallonie.

Une séance d'information donnée par le Pélican sur l'utilisation de l'outil a eu lieu à la FEDITO W le vendredi 4 mai 2012.

4. **Préparation du Congrès international TDO4**

La Fédito wallonne, au côté de la Fédito bruxelloise, s'impliquera dans l'organisation du 4è colloque international francophone sur le traitement de la dépendance aux opiacés. Une première rencontre avec la Fédito bruxelloise s'est déroulée le 10 décembre 2012 afin de dresser les balises de travail du comité organisateur belge tout au long de l'année 2013. Le TDO4 se déroulera en Belgique en octobre 2014 avec les mêmes objectifs généraux que les 3 précédents Congrès qui se sont tenus à Montréal en 2008, à Paris en 2010 et à Genève en 2012, à savoir d'une part la formation

professionnelle et les échanges et d'autre part la mise en interrogation du cadre qui conditionne les pratiques.

10. Création du site internet

La création et la mise en ligne du site a nécessité plus de temps qu'initialement prévu. Mais l'année 2012 a permis à la Fédito wallonne de se doter d'un nouveau logo, de choisir une charte graphique, de construire une arborescence et de fixer un contenu.

Le site a été conçu avec une partie publique et une partie interne, de manière à être utilisé comme moyen efficace d'échanges et de communication entre les membres dont le nombre ne cesse de croître. Il permet également la création d'une base de données pour la diffusion d'une newsletter.

Le site a été mis en ligne en février 2013.

Adresse du site internet de la FEDITO wallonne : http//feditowallonne.be

Nombre de réunions groupe de travail interne : **3**

29/06/2012 ; 11/09/2012 et 23/10/2012

Nombre de réunions avec le concepteur, la société WIKIWI : **3**

13/12/2012 ; 8/10/2012 ; et 19/11/2012

11. Divers

1. Participation à des colloques

- Inauguration du Crésam et participation à la table-ronde « Médias et santé mentale » - le 4 juin 2012
- Participation au séminaire de réflexion « Quel avenir pour les structures santé qui ont des conventions avec l'Inami dans le paysage de soins de santé de demain » organisé par Ecolo - le 26 octobre 2012
- Participation au 50ième anniversaire du centre Alfa – « Les dépendances, chantier de la citoyenneté » - le 9 novembre 2012
- Participation au 30ième anniversaire du centre de cure des Hautes Fagnes à Malmédy – Atelier animé par Luigi Cancrini « A propos du substrat relationnel des personnalités » - le 23 novembre 2012

2. Formations continuées

La Fédération nécessite une gestion administrative et comptable rigoureuse. Il est donc impératif que les travailleurs soient informés des changements juridiques et des subtilités administratives liés aux asbl.

Participation aux formations de l'asbl SEMAFORMA :

- Les responsabilités dans les ASBL – Responsabilités des administrateurs, des travailleurs et des volontaires – 6 novembre 2012
- La gestion des points A.P.E – 23 novembre 2012

12. Projet et activités relevant des compétences fédérales

1. PROJET FEDERAL « STEP by STEP » :

Pour la Fédito wallonne ce projet est à mettre en lien avec le domaine de la Santé ambulatoire et résidentielle. Il a pour objectif de faciliter et d'améliorer la prise en charge des détenus toxicomanes par les associations spécialisées à la sortie de prison. Il est donc en concordance avec les objectifs de nos associations et les compétences de la Région Wallonne

1. L'équipe :

Composée de 5 personnes, elle est pluridisciplinaire: une assistante sociale, un éducateur spécialisé en cours de formation en criminologie, une criminologue et deux psychologues.

2. **Le public** :

En 2012, Step by Step a rencontré au total 287 personnes dans les 13 prisons wallonnes. Les personnes détenues sont rencontrées en moyenne 2 fois pour arriver à une proposition d'orientation ou à sa concrétisation. Le nombre de rencontres est déterminé par le projet de la personne, la situation judiciaire et l'offre de soins. Il n'est pas toujours possible d'avoir de

multiples entretiens avec une personne prévenue, libérable à tout moment. Tout comme il est prématuré de prévoir un entretien avec une institution de soins lorsque la personne n'est libérée que 6 mois plus tard. Enfin, certaines zones possèdent peu de possibilités de soins c'est le cas à Saint-Hubert, Arlon, Huy et Verviers, ce qui demande plus de temps pour la concrétisation de l'orientation.

3. **La demande**

- 1/3 des usagers rencontrés souhaitent une orientation vers l'ambulatoire. Ces demandes sont amenées pour diverses raisons: la personne est sevrée et un centre résidentiel n'est plus nécessaire; la personne ne souhaite pas se sentir à nouveau "enfermée" dans un centre; auparavant, elle était suivie par ce type de service; la personne a un logement; elle envisage une formation ou la reprise d'un travail; elle fait la demande ou aura un bracelet électronique, ce qui est impossible dans un service résidentiel. Volonté de couper les ponts avec le milieu de la toxicomanie en se dirigeant vers des services plus généralistes.

- 17 % des usagers désirent un centre de post-cure. Les personnes sont sevrées mais se sentent encore fragiles par rapport au produit. Souvent, elles veulent aussi s'éloigner d'un environnement où la consommation est présente. Certain-e-s n'ont pas de logement et veulent profiter de ce temps de post-cure pour en chercher un et/ou se remettre en ordre administrativement. Parfois, les personnes choisissent cette option, car ils pensent que cela leur permettra de sortir plus tôt, ou, l'orientation vers un service de post-cure fait partie des conditions pour l'octroi d'une peine alternative. Il est parfois difficile de déterminer la véritable motivation du sujet.

- 15 % des usagers n'ont pas de projet défini. Pour certains, il est encore trop tôt pour envisager une orientation. Trop tôt dans leur rapport au-x produit-s, dans leur projet de vie ou de par rapport aux possibilités de sortie.

- 15% des personnes rencontrées demandent un centre de cure. Cela concerne plutôt les personnes en détention préventive, consommateurs avant et parfois pendant la détention.

- 8 % des personnes rencontrées souhaitent un centre de jour. Ces personnes ont déjà un logement et/ou une vie familiale qu'elles souhaitent privilégier. Cependant, elles recherchent un encadrement assez soutenu dans le but d'éviter les éventuelles rechutes.

- Enfin, 8 % des usagers demandent un suivi en détention. Cela résulte souvent d'une prise de conscience de l'aboutissement de leur lien à la consommation. Nous constatons que ces personnes pensent qu'au-delà de leur addiction, il existe des difficultés psychologiques. Elles aimeraient mettre à profit ce temps de détention pour entamer un travail sur elles-mêmes. Les travailleurs de Step By Step n'assurent pas ce suivi mais réfèrent vers des professionnels plus appropriés.

4. **Le Comité de pilotage** :

Le projet STEP by STEP est encadré par un comité de pilotage dont les membres sont les garants du bon fonctionnement de ce projet et veillent à encadrer l'équipe tant d'un point de vue organisationnel que pédagogique. Ces cinq centres sont : Phénix ; Trempoline ; Capfly ; Ellipse et Sésame. Le président de la Fédito Wallonne est également membre de ce comité de pilotage. Tandis

qu'il existe un relais permanent avec le Conseil d'Administration de la FEDITO Wallonne qui est amené à prendre les décisions structurelles.

Nombre de réunions : **9**

12/01 ; 9/02 ; 9/03 ; 19/04 ; 10/05 ; 14/06 ; 5/10 ; 15/11 ; 13/12.

2. FONDS FEDERAL DE LUTTE CONTRE LES ASSUETUDES :

La FEDITO wallonne est toujours présente à ce niveau par l'intermédiaire de l'asbl IDA et également par l'intermédiaire d'un représentant au sein du Comité d'accompagnement des projets du Fonds Fédéral Assuétudes.

Concernant le comité « Appel à projets » : La représentante de la FEDITO wallonne, Dominique Humblet (Centre Nadja) a participé à 2 réunions en 2012.

Dates :

21/02 : Participation à la réunion du Comité Assuétudes : lancement de l'appel à projet 2013.

12/06 : Participation au Comité Assuétudes : prolongation et sélection des projets 2013.

Concernant l'asbl IDA : 3 représentants de la FEDITO wallonne y sont présents, Jacques Van Russelt (Alfa), Jean-François Vanloot (Le Phare) et Laurence Meire (Symbiose)

L'asbl IDA a été peu sollicitée cette année. Ce calme est sans doute dû aux incertitudes qui entourent la Réforme de l'Etat et les transferts de compétences. Son avenir sera envisagé lors de l'AG 2013.

13. Perspectives

1. Intensification des relations entre la Fédito wallonne et le monde politique

- **Relayer les préoccupations et les attentes du terrain, notamment en lien avec le transfert des compétences**
- **Maintenir les réunions mensuelles avec la Région Wallonne (Cellule Assuétudes).**
- **Diffusion systématique des positions adoptées par la Fédération.**

2. Poursuite des travaux dans les groupes de travail notamment sur la question de la Rdr et des salles de consommation à moindre risque.

3. Commission Wallonne de la Santé

- **Poursuite de notre participation aux travaux de la Commission Wallonne de la Santé.**

4. Poursuite de notre collaboration avec la Fédito bruxelloise et le VAD dans le cadre de l'asbl I.D.A

5. Poursuite de notre participation à la FASS et au CRESAM.

6. Participation au comité d'organisation du Colloque international 2014 TDO4

7. Participation à la future Cellule politique francophone santé/assuétudes

8. Nouvelles candidatures à examiner en 2013

- **Synapse, CLA, RASANAM, RASSAEF**

9. Mise en ligne du nouveau site internet de la FEDITO Wallonne et gestion/actualisation de celui-ci

10. Projet Fédéral Prisons

- **Poursuite du projet**
- **Investissement au sein du Comité d'accompagnement**

14. Remerciements

Ce rapport d'activités reste une occasion pour le Conseil d'Administration de remercier tous les travailleurs qui d'une manière ou d'une autre s'investissent au sein de la FEDITO Wallonne.

Les membres font de cette Fédération un opérateur pro-actif dont le sérieux et la pertinence de ses débats sont reconnus tant par l'ensemble du secteur que par les différents pôles politiques qui ne cessent de la solliciter.

Les multiples projets et défis que s'est fixés la FEDITO Wallonne ne pourront se concrétiser qu'avec leur énergie et leur mobilisation. Or, le paysage socio-économique de la Belgique risque de bouleverser certaines équipes déjà fragilisées et donc d'avoir des conséquences sur le public cible pour lequel, elles se démènent chaque jour.

Si aujourd'hui la FEDITO Wallonne peut apprécier la reconnaissance obtenue dans le cadre du décret d'avril 2009 et entrevoir une perspective positive, nous espérons que ses membres et leurs équipes pourront bénéficier d'une même stabilité et entrevoir le futur sous de meilleurs auspices.

Ce rapport d'activités est aussi l'occasion de remercier le ministère de l'Action sociale et de la Santé ainsi que le SPW qui, au fil du temps, ont pu se rendre compte du travail réalisé par la FEDITO wallonne alors que les moyens humains et financiers étaient restreints.

Jacques Van Russelt

Président